

RAPPORT N° 01/5-07
au Conseil Municipal

OBJET

REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACE
COMPTE ADMINISTRATIF 2000

La Régie Marchés et Droits de Place, chargée de la gestion des marchés fixes et forains de la Commune ainsi que de l'occupation privative du domaine public communal à des fins commerciales, est un service public doté de l'autonomie financière qui dispose d'un budget propre, distinct de celui de la Ville. Et, à la clôture de l'exercice, la réalisation de ce budget est retracée au travers de deux documents qui sont :

- le Compte Administratif pour ce qui est de l'Ordonnateur d'une part,
- le Compte de Gestion pour ce qui est du Comptable d'autre part.

Les prévisions budgétaires retenues au titre de 2000 s'équilibraient respectivement à la somme de :

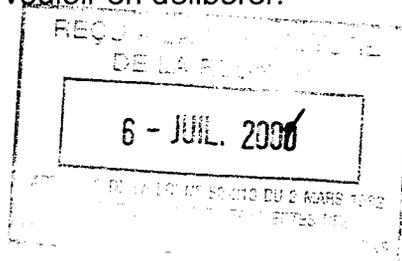
- 1 055 000,00 F pour la Section d'Investissement,
- 4 758 378,28 F pour la section de Fonctionnement.

L'exécution du Budget de la Régie Marchés et Droits de Place se traduit par un excédent global de 561 378,29 F (sections d'Investissement et de Fonctionnement confondues) pour l'exercice 2000, soit encore un excédent cumulé global de 1 152 543,63 F si l'on tient compte des résultats des exercices antérieurs.

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
EXERCICE 1999			
Report à nouveau	201 165,34 F	390 000,00 F	591 165,34 F
EXERCICE 2000			
Recettes	616 003,53 F	4 668 624,60 F	
Dépenses	- 560 134,40 F	- 4 163 115,44 F	
Résultat de l'exercice	55 869,13 F	505 509,16 F	561 378,29 F
Résultat cumulé de clôture	257 034,47 F	895 509,16 F	1 152 543,63 F

Ces résultats étant conformes à ceux issus du Compte de Gestion du Receveur Municipal, je vous demande donc d'approuver le Compte Administratif 2000 de la Régie Marchés et Droits de Place.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Pour le Maire absent
Jean-Jacques MOREL
1er Adjoint



DELIBERATION N° 01/5-07
du Conseil Municipal
en séance du mardi 26 juin 2001

OBJET

REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACE
COMPTE ADMINISTRATIF 2000

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 01/5-07 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Pascal HO-CHUI, 12ème Adjoint, présenté au nom des Commissions Développement Economique, Tourisme et Coopération, et Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
(7 voix pour -dont 1 vote par procuration-
et 42 abstentions)

Approuve le Compte Administratif 2000 de la Régie Marchés et Droits de Place qui fait apparaître :

- un excédent cumulé de 257 034,47 F, en section d'Investissement,
 - un excédent cumulé de 895 509,16 F, en section de Fonctionnement,
- soit un excédent cumulé global de 1 152 543,63 F.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 04 JUL. 2001

Pour le Maire absent
Jean-Jacques MOREL
1er Adjoint

